

NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

En vertu de l'article L 5211-36 du Code général des
collectivités territoriales

ANNEE 2022

13 mars 2023

Communauté de Communes
du Haut-Limousin en Marche





Table des matières

INTRODUCTION	3
La section de fonctionnement	3
La section d'investissement	3
I – STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL	5
I – Les dépenses de fonctionnement.....	6
II – Les recettes de fonctionnement	7
III – Section d'investissement	10
II – LES BUDGETS ANNEXES	12
I - Les budgets annexes de gestion des services	12
II – Les budgets annexes du secteur « Economie ».....	13
III – Les budget annexes du secteur « Tourisme »	15
IV – Le budget annexe « OM REOM » en M4.....	16

INTRODUCTION

Conformément à l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux budgets primitifs et aux comptes administratifs de la commune.

Le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 précise les modalités de mise en ligne de ces informations des collectivités territoriales auprès du public : les documents d'informations budgétaires et financières doivent être mis en ligne sur le site internet dans un délai d'un mois à compter de l'adoption, dans les conditions garantissant leur accessibilité intégrale sous un format non modifiable et leur conformité aux documents soumis à l'organe délibérant. Ils doivent être accessibles gratuitement et facilement par le public.

Le compte administratif a pour fonction de présenter, après clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes ainsi que toutes les dépenses réalisées au cours de l'année.

Il est établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Le compte administratif permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement, en recettes et en dépenses reportés au budget de l'exercice suivant.

La section de fonctionnement regroupe :

1 - **toutes les dépenses** nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- ♣ les charges à caractère général
- ♣ les charges de personnel
- ♣ les charges financières liées à la dette (intérêts) et les charges exceptionnelles
- ♣ les opérations d'ordre
- ♣ le virement à la section d'investissement

2 - **toutes les recettes** que la collectivité peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement :

- ♣ produits des services du domaine,
- ♣ impôts et taxes,
- ♣ dotations, subventions et participations,
- ♣ Atténuations de charges, autres produits de gestion courant et produits exceptionnels,
- ♣ Opérations d'ordre,
- ♣ Excédent de fonctionnement reporté.

La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales et comporte :

1 - **En dépenses** : construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisitions de matériels durables, véhicules..., le remboursement du capital de la dette, les travaux réalisés en régie...

2 - **En recettes** : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), les emprunts nouveaux, les subventions reçues, l'autofinancement de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements...

Pour l'exercice 2022, l'agrégation des comptes-administratifs du budget principal et des 14 budgets annexes s'établit comme suit (hors restes à réaliser et inscription des résultats cumulés N-1) :

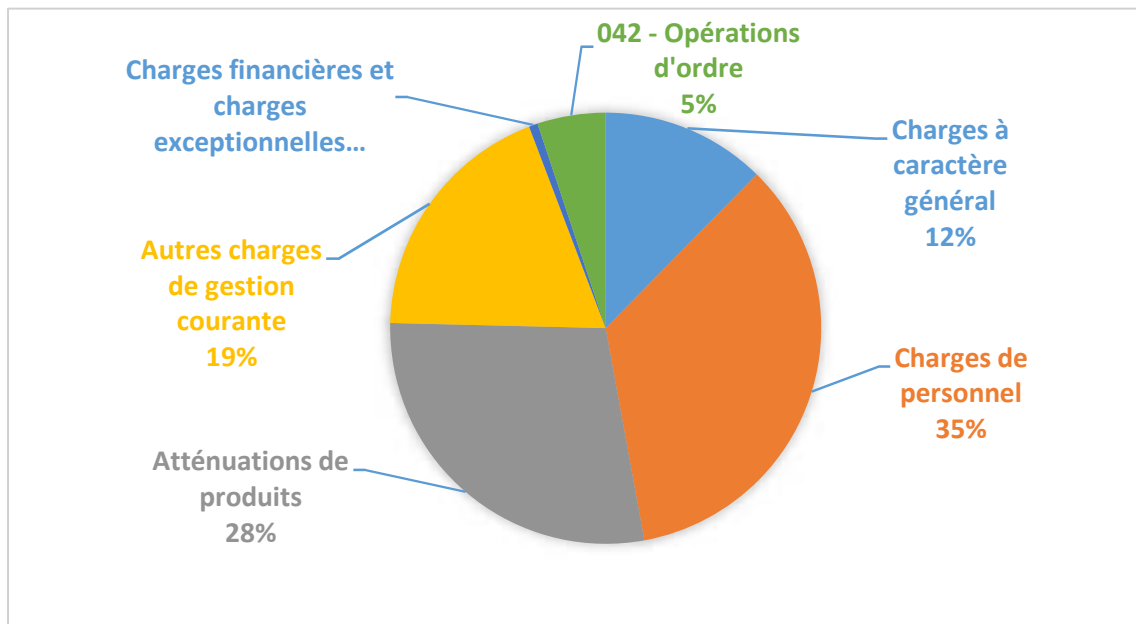
	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	10 093 986,77 €	10 758 333,77 €	2 005 395,49 €	2 486 397,59 €	12 099 382,26 €	13 244 731,36 €
Budgets annexes "services"						
Enfance jeunesse	1 171 149,25 €	1 181 149,75 €	371 796,41 €	372 258,82 €	1 542 945,66 €	1 553 408,57 €
Prestation prévention sécurité	24 176,00 €	24 176,00 €	0,00 €	0,00 €	24 176,00 €	24 176,00 €
Prestation urba ADS	57 006,13 €	57 006,13 €	0,00 €	0,00 €	57 006,13 €	57 006,13 €
Prestation voirie	4 373,05 €	4 373,05 €	0,00 €	0,00 €	4 373,05 €	4 373,05 €
Budgets annexes "économie"						
ZAI Haut Limousin	17 682,22 €	574,00 €	574,00 €	12 870,00 €	18 256,22 €	13 444,00 €
ZAE le Monteil	194 770,91 €	189 704,88 €	87 050,86 €	173 834,00 €	281 821,77 €	363 538,88 €
ZA le Repaire	705,48 €	654,48 €	12 356,72 €	290 152,06 €	13 062,20 €	290 806,54 €
ZA Magnac Laval	146,34 €	0,00 €	7890	0,00 €	8 036,34 €	0,00 €
Ateliers Relais	332 940,25 €	229 405,05 €	229 404,05 €	299 354,05 €	562 344,30 €	528 759,10 €
ZA le Dorat	31 506,02 €	37 097,07 €	0,00 €	0,00 €	31 506,02 €	37 097,07 €
Budgets annexes "tourisme"						
Site des Pouyades	315 239,03 €	395 996,65 €	242 359,21 €	149 058,08 €	557 598,24 €	545 054,73 €
Hôtel Snack de Mondon	24 711,31 €	14 181,95 €	47 068,15 €	20 172,00 €	71 779,46 €	34 353,95 €
Budget annexe M4						
OM REOM	3 549 539,16 €	3 716 595,38 €	18 146,74 €	152 444,93 €	3 567 685,90 €	3 869 040,31 €
TOTAL	15 817 931,92 €	16 609 248,16 €	3 022 041,63 €	3 956 541,53 €	18 839 973,55 €	20 565 789,69 €

I - STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

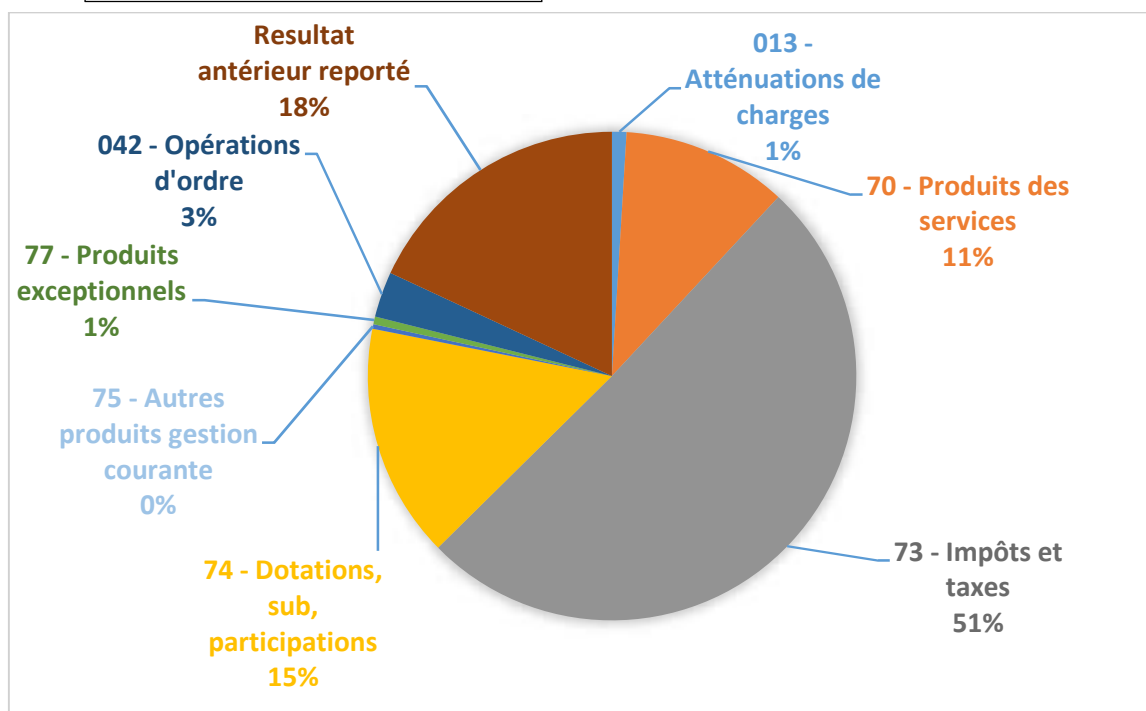
Le compte administratif 2022 s'établit à 13 381 431,47 € de dépenses totales (sections de fonctionnement et d'investissement cumulées) et 16 027 646,19 € de recettes (incluant les restes à réaliser et les résultats cumulés N-1).

La répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement est la suivante :

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



I – Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Libellé	2022
Chapitre 011 – charge à caractère général	1 246 812,54 €

Ces charges correspondent aux dépenses courantes de l'EPCI : contrats de prestation de service, fluides, énergie, combustible, maintenance, assurances, frais télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures ...

- Les charges de personnel (chapitre 012)

Libellé	2022
Chapitre 012 - Charges de personnel	3 512 026,67 €

Pour des raisons pratiques, en particulier liées à l'informatique, l'ensemble des rémunérations est versé par le budget principal. Les budgets annexes remboursent chacun leur part en fin d'année au budget principal.

- Les autres charges de gestion courante (chapitre - 65)

Libellé	2022
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 902 866,76 €

Ce chapitre comprend notamment les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, à l'EPIC Tourisme et aux associations du territoire ayant une action d'envergure communautaire, les indemnités des élus et le versement aux communes du contingent d'aide sociale.

- Les atténuations de produits (chapitre - 014)

Libellé	2022
Chapitre 014 - Atténuations de produits	2 849 418,95 €

Ce chapitre comptabilise les attributions de compensations versées aux communes ainsi que le reversement du FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) et le reversement à l'EPIC office de tourisme de la taxe de séjour.

- Les charges financières (chapitre - 66)

Libellé	2022
Chapitre 66 - Charges financières (intérêts)	57 566,09 €

Ce chapitre comptabilise les intérêts d'emprunt payés par la CCHLeM.

- Les opérations d'ordre (Chapitres 042)

Le chapitre 042 correspond aux amortissements de la communauté de communes. Ils ont été de 517 318,95 € en 2022.

II – Les recettes de fonctionnement

- Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Libellé	2022
70 - Produits des services, du domaine...	1 440 936,97 €

Ce chapitre regroupe les produits des services qui font l'objet d'une refacturation aux usagers (Régie Aire accueil gens du voyage) aux communes membres (mise à disposition de personnel...) et aux budgets annexes (frais de personnel, divers...).

- Les impôts et taxes (chapitre 73)

Libellé	2022
73 - Impôts et taxes	6 654 249,81 €

Ce chapitre correspond à :

- Taxes d'habitation sur les résidences secondaires, taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, la CFE (cotisation foncière des entreprises) pour un montant de 1 957 240 €,
- CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) représentant 488 010 €,
- TASCOM (taxes sur les surfaces commerciales) pour la somme de 186 447 €
- IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) pour un montant de 733 038 €
- Autres impôts locaux ou assimilés pour 92 583 €
- Attributions de compensation versées par les communes pour la somme de 172 329,38 €,
- FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour 311 520 €
- TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour la somme de 304 €.
- Taxe de séjour représentant 84 801,65 €,
- Fraction de TVA pour la somme de 2 626 063 €.

Pour mémoire, par délibération n° 2017-115 du 27 mars 2017, le conseil communautaire a fixé le taux des taxes locales et la durée de lissage.

Taxe sur le foncier bâti :	1,08 %
Taxe sur le foncier non bâti :	6,69 %

Par délibération n°2022_063 du 11 avril 2022, le conseil communautaire a fixé le taux des taxes locales, les taux appliqués en 2022 ont été les suivants :

Taxe sur le foncier bâti :	1,13 %
Taxe sur le foncier non bâti :	7,02 %

Pour la CFE, il avait été décidé un lissage sur 2 ans (2017 et 2018). Le taux de 26,51 % est désormais appliqué sur l'ensemble du territoire de la CCHLeM depuis 2019.

- Dotations, subventions et participations (chapitre - 74)

Libellé	2022
74 - Dotations, subventions et participations	2 036 679,91 €

Ce chapitre regroupe les dotations de fonctionnement de l'Etat, le FCTVA, les participations de la Région, du Département ou des autres organismes, ainsi que les compensations par l'Etat d'exonération de différentes taxes.

- Les autres recettes

Libellé	2022
75 - Autres produits de gestion courante	38 129,03 €

Ce chapitre est composé principalement du revenu des immeubles (c'est-à-dire des loyers).

Libellé	2022
013 - Atténuations de charges	125 611,63 €

Le chapitre 013 est crédité des remboursements des arrêts maladies des agents par les organismes de protection sociale (CPAM, l'assureur de l'EPCI...).

- Les produits exceptionnels (chapitre - 77)

Libellé	2022
77 – Produits exceptionnels	67 691,37 €

Ils comprennent des indemnités perçues au titre des assurances en cas de sinistres, des subventions exceptionnelles et des mandats qui sont annulés sur les exercices antérieurs.

- Les opérations d'ordre (chapitre - 042)

Libellé	2022
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	395 035,05 €

Les subventions d'équipement transférables perçues par l'EPCI sont imputées au compte 13, en recette d'investissement. Elles doivent faire chaque année l'objet d'une reprise à la section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan parallèlement à l'amortissement de l'immobilisation. La reprise annuelle est constatée au débit du compte 139 par le crédit du compte 777 "Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat" (opération d'ordre budgétaire). Le montant de la reprise est égal au montant de la subvention rapportée à la durée de l'amortissement du bien subventionné.

- L'excédent de fonctionnement (002)

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 qui a été reporté sur le budget primitif 2022 s'élève à 2 372 953,14 €.

III – Section d'investissement

- Les dépenses d'investissement

Les différents programmes d'investissement réalisés en 2022 sont les suivants :

Libellé Programmes	Montant (Incluant les RAR 2022)
Voirie (pour les voies intercommunales)	464 567,99
Voirie (pour les voies communales dans le cadre du groupement de commandes)	80 794,76
Voie verte	172 068,99
Réfection salle de tennis	48 436,80
Acquisition matériels divers	808,61
Logiciels - RH - compta - ADS	5 492,09
Travaux étang de Mondon	1 959,12
Divers équipement camping de Mondon	3 649,10
PLUI	128 577,24
Immobilier d'entreprise	25 503,11
Equipement informatique	15 430,73
Numérique Haut Débit et WIFI territorial	157 732,19
Acquisition logiciel ADS Urbanisme	24 941,65
Acquisition matériels services techniques	41 779,73
Plateforme e-commerce local	4 020
Acquisition livres Réseau Lecture	41 456,28
Acquisition matériel de téléphonie	42 972,37
Espace Cycloport	3 458,40
Rénovation Grange Théâtre Cloître Phase 1	133 080
Aménagement Local technique Mondon	3 229,20
Télégestion Aire Accueil Gens Voyage	18 950,76
Théâtre du Cloître Réhabilitation gradins	20 694,48
Aménagement numérique ZA Cherbois	29 349,24
Travaux étang du Cherbois	14 100
Acquisition terrain Cherbois	241,50
Réalisation Aire pique-nique Tersannes	32 121,52
Aire d'accueil gens du voyage	50 246,62
TOTAL	1 565 662,48

Le remboursement du capital emprunté a été de 419 627,55€.
Les crédits nécessaires à l'amortissement ont été de 395 035,05 €.

Soit un total de dépenses d'investissement de 2 380 325,08 € (incluant les restes à réaliser 2022).

- Les recettes d'investissement

Libellés	Montant (Incluant les RAR 2022)
Amortissements	517 318,95
FCTVA + art.1068	198 161,06
Emprunts 2022	1 418 440
Subventions d'investissement (Etat, Département, Région...) (incluant RAR 2022)	671 125,03
Autres immobilisations financières	10 519,48
Recettes d'opération pour compte de tiers (= remboursement des communes pour le groupement de commande « voirie »)	80 794,76
TOTAL	2 896 359,28

II – LES BUDGETS ANNEXES

I - Les budgets annexes de gestion des services

Le budget annexe ENFANCE-JEUNESSE concerne toutes les activités et les services destinés à la Petite Enfance (Multi accueil du Dorat, RAM du Dorat, d'Arnac-la Poste et Magnac-Laval) et à la jeunesse (activités périscolaires, accueil de loisirs sans hébergement, séjours, activités pour les ados...).

Le budget annexe Service commun URBANISME - ADS retrace les opérations financières existant entre la CCHLeM et les communes membres pour la réalisation des actes ADS (autorisation du droit des sols) effectués pour le compte des communes.

Le budget annexe prestation de service VOIRIE retrace les opérations financières existant entre la CCHLeM et les communes membres qui font appel aux services du technicien « voirie » de la communauté de communes.

- Les dépenses de fonctionnement

Libellé	Enfance- Jeunesse	Service commun Prestation Urbanisme - ADS	Service commun Prestation Voirie	Service commun Prestation Prévention Sécurité
011 - Charges à caractère général	306 921,80			
012 - Charges de personnel	846 318,44	57 006,13	4 373,05	24 176
65 – Autres charges de gestion	2 619,67			
66 – Charges financières	1 833,63			
67 – Charges exceptionnelles	165,20			
042 - Dépenses d'ordre	13 290,51			
		1 903,31		
TOTAL	1 171 149,25	58 909,44	4 373,05	24 176

- Les recettes de fonctionnement

Libellé	Enfance- Jeunesse	Service commun Prestation Urbanisme - ADS	Service commun Prestation Voirie	Service commun Prestation Prévention Sécurité
70 - Produits des services	630 388,99	57 006,13	4 373,05	24 176
74 - Dotations et participations	48 255,84			
75 - Autres produits de gestion courante	488 000			
77 - Produits exceptionnels	8 818,92			
042 - Opérations d'ordre	5 686			
002 - Excédent reporté	23 966,56		315,00	
TOTAL	1 205 116,31	57 006,13	4 688,05	24 176

- La section d'investissement
 - Enfance-Jeunesse : 371 796,41 € (Remboursement capital emprunté, opérations patrimoniales, opérations d'ordre et achat d'équipements divers)

II – Les budgets annexes du secteur « Economie »

- La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Libellé	ZAI Haut Limousin	ZAE Monteil	Ateliers Relais	ZA Repaire Peyrat	ZA Le Dorat	ZA Magnac Laval
011 - Charges à caractère général	4 812,22	6 358,43	1 389	51	31 505,88	146,12
012 - Charges de personnel						
65 - Autres charges de gestion			0,45		0,14	
66 - Charges financières		7 289,24		327,24		
67 - Charges exceptionnelles			32 196,75			
022 - Dépenses imprévues						
042 – Opérations d'ordre	12 870	173 834	299 354,05			
043 - Opération d'ordre		7 289,24				
002- Résultat reporté	88 358,59	45 950,75	459 693,73			49 766,65
TOTAL	106 040,81	240 721,66	792 633,98	705,48	31 506,02	49 912,99

Recettes de fonctionnement

Libellé	ZAI Haut Limousin	ZAE Monteil	Ateliers Relais	ZA Repaire Peyrat	ZA Le Dorat	ZA Magnac Laval
70 - Produits des services		136 360				
73 - Impôts et taxes						
74 - Dotations et participations						
75 - Autres produits de gestion courante		12 000			37 049,46	
77 - Produits exceptionnels		527,40	1			
79 – Transfert de charges						
042 – Opérations d'ordre	574,00	33 528,24	229 404,05	327,24		
043 - Opération d'ordre		7 289,24		327,24		
002- Résultat reporté				93 290,90	134 382,75	
TOTAL	574,00	189 704,88	229 405,05	93 945,38	171 432,21	0,00

- La section d'investissement

Les différents programmes d'investissement en 2022 sont :

ZAI HL : 12 870 € (Amortissements)

ZAE Le Monteil : 87 050,86 € (Remboursement du capital des emprunts et amortissements)

ZA Repaire Peyrat : 12 356,72 € (Acquisition de terrains, remboursement du capital des emprunts au budget principal et amortissements)

ZA Magnac Laval : 7 890 € (Remboursement du capital des emprunts au budget principal)

III – Les budgets annexes du secteur « Tourisme »

Dépenses de fonctionnement

Libellé	Site des Pouyades	Hôtel snack Mondon
011 - Charges à caractère général	71 461,53	5 359,31
012 - Charges de personnel	119 800	
65 - Autres charges de gestion		
67 - Charges exceptionnelles	477,50	
042 - Dépenses d'ordre	123 500	19 352
002- Résultat reporté	220 831,76	76 432,28
TOTAL	536 070,79	101 143,59

Recettes de fonctionnement

Libellé	Site des Pouyades	Hôtel snack Mondon
70 - Produits des services	149 429,77	
75 - Autres produits de gestion courante	232 085,38	14 181,95
77 – Produits exceptionnels	6 853,74	
042 - Opérations d'ordre	7 577	
TOTAL	395 996,65	14 181,95

- La section d'investissement :

Les différents programmes d'investissement en 2022 sont :

Site des Pouyades : 223 262,29 € (RAR 483 423,80 € : 2^{ème} tranche développement hameaux de gîtes), 4 628,98 € (Acquisition d'équipements divers), 6 890,94 € (Acquisition Mobilier Phase 2 développement Hameau des Pouyades)

Hôtel Snack Mondon : 43 898,34 € Acquisition Fonds de commerce du Snack Mondon

IV – Le budget annexe « OM REOM » en M4

Dépenses de fonctionnement

Libellé	OM REOM
011 - Charges à caractère général	2 043 520,13
012 - Charges de personnel	303 493,05
65 - Autres charges de gestion	605 805,28
66 – Charges financières	860,92
67 - Charges exceptionnelles	16 866,32
042 - Dépenses d'ordre	152 412,66
TOTAL	3 064 861,80

Recettes de fonctionnement

Libellé	OM REOM
70 - Produits des services	3 703 519,89
77 - Produits exceptionnels	1 533,49
042 - Opérations d'ordre	11 542
002- Résultat reporté	275 461,60
TOTAL	3 295 766,98

- La section d'investissement

Les différents programmes d'investissement en 2022 sont :

Etude à l'accompagnement de la REOM : 14 519,04 €

Acquisition de bacs à ordures ménagères : 7 067,28 €

Acquisition d'un logiciel de facturation de la REOM : 47 424,36 €